

L'INTIMIDATION

ESSAYONS D'Y METTRE UN TERME



**Guide pour les parents
d'élèves de l'élémentaire
et du secondaire**

*L'intimidation a des conséquences
qui dépassent la cour de récréation.
Pour vous, en tant que parent, voici
ce à quoi il faut prêter attention, ce
que vous pouvez faire et où vous
pouvez obtenir de l'aide.*

L'INTIMIDATION

ESSAYONS D'Y METTRE UN TERME

Comment savoir si mon enfant est victime d'intimidation?

Une petite fille ne sait peut-être pas ce que signifie « intimidation », mais elle comprend qu'une personne est méchante, lui fait du mal, la rend triste ou lui fait peur. Et même si elle n'en parle pas, il y a des signes indiquant que votre enfant est victime d'intimidation. Elle ne vous le dit peut-être pas parce qu'elle peut craindre que « dénoncer » ou « moucharder » ne fasse qu'empirer la situation.

Ne vous attendez pas à ce que votre adolescente ou adolescent vous l'annonce lui aussi. Les adolescents préfèrent régler le problème eux-mêmes, car ils ne veulent pas vous bouleverser ni se sentir gênés d'impliquer un des parents.

Plutôt que d'attendre que votre enfant vous signale l'incident, cherchez chez lui des signes indiquant qu'il pourrait être une victime, comme un changement de comportement, d'attitude ou d'apparence.

Les enfants victimes d'intimidation peuvent ne pas vouloir aller à l'école, pleurer ou tomber malade les jours d'école. Ils peuvent refuser de participer à des activités ou à des événements sociaux avec des élèves. Ils peuvent soudainement égarer des sommes d'argent ou des objets personnels, rentrer avec des vêtements déchirés ou des effets personnels cassés, une situation qu'ils justifient alors mal.

Les adolescents victimes d'intimidation commencent à parler de décrocher et à sauter des activités avec des élèves.

Parle-t-on d'intimidation s'il n'y a pas de recours à la force?

L'intimidation peut revêtir plusieurs formes. Elle peut être :

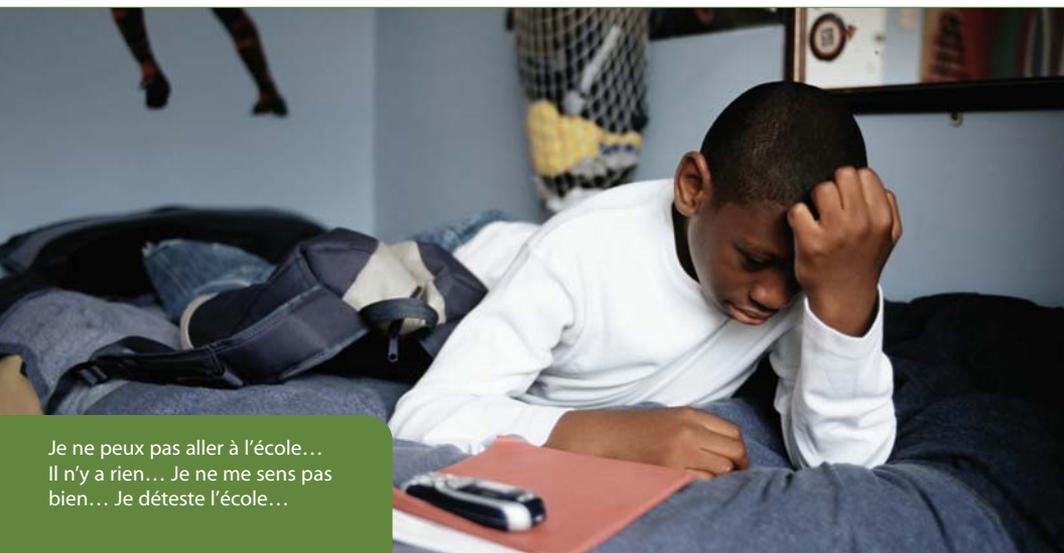
- **physique** – coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels
- **verbale** – insultes, moqueries, remarques sexistes, racistes ou homophobes
- **sociale** – exclusion de personnes d'un groupe ou rumeurs ou ragots
- **électronique** (cyber-intimidante) – rumeurs et remarques blessantes propagées par courriel, téléphone cellulaire et message textuel



Tu es stupide... Tu viens pas...
Ne t'approche pas...

Mon enfant est victime d'intimidation. Que devrais-je faire?

- Écoutez votre enfant et dites-lui que ce n'est pas de sa faute.
- Établissez la nature des faits avec exactitude : consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit.
- Aidez votre enfant à distinguer entre dénoncer quelqu'un et signaler un incident. Expliquez-lui que signaler un tel incident exige du courage et qu'il ne s'agit pas de créer un problème pour un autre élève, mais de protéger l'ensemble des élèves.
- Prenez rendez-vous avec son titulaire de classe, avec un autre enseignant en qui il a confiance, avec le directeur ou le directeur adjoint de l'école.
- Aussi difficile que cela puisse être, essayez de rester calme, de façon à pouvoir aider votre enfant et élaborer un plan d'action.
- Persévérez. Surveillez le comportement de votre enfant. Si vos réunions avec le personnel scolaire ne mettent pas fin à l'intimidation, demandez à parler au directeur. Faites un suivi; rédigez un plan expliquant les mesures pour mettre fin à l'intimidation, plan dont il avait été convenu aux réunions.
- Parlez au moniteur ou à l'entraîneur si l'intimidation se produit durant les activités parascolaires ou sportives.
- Communiquez avec la police si les actes d'intimidation impliquent un comportement criminel, comme une agression sexuelle ou l'emploi d'une arme, ou si votre enfant est menacé dans la communauté plutôt qu'à l'école.



Je ne peux pas aller à l'école...
Il n'y a rien... Je ne me sens pas
bien... Je déteste l'école...

Comment aider mon enfant à faire face à ces actes d'intimidation?

En aidant votre enfant ou adolescent à résoudre le problème de l'intimidation avec l'école, vous lui montrez l'exemple.

Quel que soit son âge, vous pouvez l'aider en l'encourageant à en parler et en lui donnant les conseils suivants :

- **Quitte** la scène d'intimidation.
- **Ne rends pas les coups**, ne répond pas, ni verbalement ni par courriel.
- **Explique** ce qui s'est passé à un adulte en qui tu as confiance – un enseignant, le chauffeur d'autobus scolaire, le surveillant de la salle des repas.
- **Parles-en** avec tes frères et sœurs ou avec des amis pour que tu ne te sentes pas seul.
- **Trouve un ami** qui accepte de rester avec toi quand tu ne te sens pas en sécurité.
- **Téléphone** à Jeunesse, J'écoute au 1-800-668-6868 ou visite son site Web à www.jeunessejecoute.ca/fr/informed/intimidation/default.asp.

Est-il possible que mon enfant intimide des élèves?

Les enfants qui en intimident d'autres physiquement peuvent rentrer à la maison avec des bleus, des éraflures ou des vêtements déchirés. Ils peuvent soudainement avoir plus d'argent à dépenser ou avoir de nouvelles choses qu'ils ne pourraient normalement pas acheter. Ils risquent également de « parler durement » des autres élèves.

Les enfants qui intimident d'autres personnes le font parfois aussi bien à la maison qu'à l'école. Observez et écoutez vos enfants à la maison. Y a-t-il des signes indiquant que l'un d'eux est intimidé par un de ses frères ou sœurs?

Un enfant peut adopter un comportement d'intimidation après des changements, une perte ou une déception importante. L'un de vos enfants a-t-il récemment été confronté à ce type de situation?

Réfléchissez à la façon dont les problèmes et les conflits sont gérés à la maison. Les membres de votre famille sont-ils solidaires lorsque de telles questions sont évoquées? La meilleure façon de dissuader un enfant d'en intimider un autre consiste à être un bon modèle pour lui et à lui montrer comment surmonter des difficultés sans être violent ni agressif.

Il faut absolument dire et répéter que l'intimidation est répréhensible.

Que suis-je en droit d'attendre de l'école?

- Le titulaire de classe de votre enfant ou un autre enseignant auquel il fait confiance peut être en mesure de résoudre le problème ou de suggérer un type d'aide dont votre enfant a besoin. Certains enseignants et directeurs ont reçu une formation pour prévenir l'intimidation.
- Pour mieux connaître les services disponibles par l'intermédiaire de l'école, parlez aussi au directeur.
- Dans le cadre du programme de prévention de l'intimidation mis en place à l'école, les enseignants devraient parler ouvertement de l'intimidation en classe et aider les élèves à comprendre que le respect, les sentiments des autres et l'amitié sont des notions importantes.
- Demandez à voir le code de conduite de l'école qui définit la façon dont les élèves, les enseignants et les autres membres de la communauté scolaire doivent se comporter les uns avec les autres.
- Demandez si l'école a une politique de prévention de l'intimidation et si vous pouvez la consulter. Elle indique ce que le personnel scolaire peut faire pour résoudre ce problème.
- Le personnel scolaire doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour enquêter sur les faits que vous soulevez, tout en protégeant la vie privée des élèves.
- Si, après un délai raisonnable, vous n'êtes pas satisfait de la réponse de l'école, vous pouvez contacter l'agent de supervision de votre conseil scolaire.



Ils baissent la voix quand je passe... Ils me font des croche-pieds... Ils disent à mes amis de ne plus me parler... Elle a pris mon cellulaire... Je dois la payer... Elle dit que mes vêtements sont bizarres...

Ouf! mon enfant n'est pas mêlé à des actes d'intimidation

Tout le monde souffre lorsque des actes d'intimidation sont commis et tout le monde peut aider à les prévenir. Dans 85 % des cas, ces actes se déroulent en présence de témoins. Ces derniers évitent d'intervenir de peur de constituer une cible ou d'empirer la situation de la victime.

Vous pouvez aider vos enfants à comprendre qu'il n'est pas acceptable d'intimider les autres et qu'ils peuvent contribuer à y mettre fin en signalant ces actes à un adulte.

Quelle est l'ampleur du problème?

L'intimidation n'est jamais acceptable. Elle ne devrait donc jamais être considérée comme « faisant partie de la croissance des enfants ». Les recherches et l'expérience montrent invariablement que l'intimidation est un problème sérieux qui peut avoir de graves conséquences pour les enfants, les adolescents, leurs familles, leurs pairs et leur communauté.

Les élèves victimes d'intimidation éprouvent souvent une angoisse sociale, se sentent seuls, se replient sur eux-mêmes, contractent des maladies physiques et ont une piètre estime d'eux-mêmes. Ils peuvent aussi développer des phobies, adopter un comportement agressif ou sombrer dans la dépression. Certains manquent l'école, d'autres voient leurs notes se détériorer et d'autres décrochent tout simplement.

C'est aussi difficile pour ceux qui intimident les autres. Les enfants et les adolescents qui voient l'agressivité comme source de pouvoir peuvent ne plus faire la différence entre le bien et le mal. Une fois adultes, ils finiront peut-être par adopter un comportement violent.

Environ un élève sur trois de la 7^e à la 12^e année a signalé avoir été victime d'intimidation à l'école. Presque le tiers reconnaît avoir intimidé quelqu'un.

Centre de toxicomanie et de santé mentale, 2004.

Garçons et filles se livrent-ils aux mêmes actes d'intimidation?

Les filles, aussi bien que les garçons, peuvent se livrer à des actes d'intimidation. Les garçons ont tendance à intimider physiquement leurs victimes, alors que les filles adoptent une approche plus indirecte. Elles peuvent propager des ragots ou isoler des camarades de classe en les excluant d'activités ou de groupes. Les garçons sont habituellement intimidés par d'autres garçons, tandis que les filles sont intimidées aussi bien par des filles que par des garçons.

De toute façon, l'intimidation est inacceptable quel que soit l'acte.

Stratégie pour des écoles sécuritaires

Pour s'assurer que les enfants sont en sécurité à l'école et sur les terrains de l'école, le gouvernement de l'Ontario a mis au point une stratégie pour des écoles sécuritaires. Elle comprend un programme de prévention de l'intimidation dans chaque école, des ressources scolaires, une formation du personnel enseignant et de la direction, et un partenariat avec Jeunesse, J'écoute.

Informations

Téléphonez au 1-800-387-5514 ou 416-325-2929.

Pour les malentendants (ATS): 1-800-263-2892.

Ou visitez le site Web du ministère de l'Éducation à

www.edu.gov.on.ca

This publication is available in English.



Imprimé sur du papier recyclé
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006

05-386

ISBN : 1-4249-0721-7 (imprimé)

ISBN : 1-4249-0723-3 (PDF)

ISBN : 1-4249-0722-5 (HTML)